

# Hranitherm 608.80

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Date d'émission: 07/11/2017

Date de révision: 05/07/2022

Remplace la version de: 07/11/2017

Version: 2.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Hranitherm 608.80

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel  
Utilisation de la substance/mélange : Colles thermofusibles  
Fonction ou catégorie d'utilisation : Adhésifs, agents liants

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Distributeur

Hranipex Czech Republic k.s.  
J. Rýznerové 97, Komorovice  
CZ- 396 01 Humpolec  
Czech Republic  
T 565 501 210

[hranipex@hranipex.cz](mailto:hranipex@hranipex.cz) - [www.hranipex.cz](http://www.hranipex.cz)

Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS :

[sds@regartis.com](mailto:sds@regartis.com)

#### Fournisseur

Hranipex SAS  
3E, rue de Lugano  
FR- 68180 Horbourg-Wihr  
France  
T +33(0)3 89 20 61 00 - F +33(0)3 89 20 61 06

[info@hranipex.fr](mailto:info@hranipex.fr) - <http://www.hranipex.fr>

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays   | Organisme/Société   | Adresse   | Numéro d'urgence  | Commentaire |
|--------|---|---|-------------------|-------------|
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers<br>C.H.U                        | 4, rue Larrey<br>49033 Angers Cedex 9                                   | +33 2 41 48 21 21 |             |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX<br>CHU Pellegrin Tripode      | Place Amelie Raba-Leon<br>33076 Bordeaux Cedex                          | +33 5 56 96 40 80 |             |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON                                   | 162, avenue Lacassagne<br>Bâtiment A, 4ème étage<br>69424 Lyon Cedex 03 | +33 4 72 11 69 11 |             |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille<br>Hôpital Sainte Marguerite | 270 boulevard de Sainte Marguerite<br>13274 Marseille Cedex 09          | +33 4 91 75 25 25 |             |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris<br>Hôpital Fernand Widal         | 200 rue du Faubourg Saint-Denis<br>75475 Paris Cedex 10                 | +33 1 40 05 48 48 |             |

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Hranitherm 608.80

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Date d'émission: 07/11/2017

Date de révision: 05/07/2022

Remplace la version de: 07/11/2017

Version: 2.0

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

## 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|   |   |
|---|---|
| Premiers soins général                    | : Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.  |
| Premiers soins après inhalation           | : En cas de manipulation à températures élevées : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. Mettre la victime au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, administrer une respiration artificielle. Appeler un médecin. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Refroidir immédiatement à l'eau froide après contact avec le produit chaud. Ne pas enlever le produit solidifié de la peau. Couvrir les blessures avec des pansements stériles. Appeler un médecin.   |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rinçage à l'eau immédiat et abondant (pendant 15 minutes au moins). Enlever les verres de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.   |
| Premiers soins après ingestion            | : NE PAS faire vomir. Appeler un médecin.   |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Mousse. Brouillard d'eau. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Non déterminé.  |

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|   |   |
|---|---|
| Danger d'incendie                                     | : Non inflammable.  |
| Danger d'explosion                                    | : Non explosif.   |
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition. |

# Hranitherm 608.80

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Date d'émission: 07/11/2017

Date de révision: 05/07/2022

Remplace la version de: 07/11/2017

Version: 2.0

## 5.3. Conseils aux pompiers

|   |   |
|---|---|
| Mesures de précaution contre l'incendie | : Évacuer la zone. Ne pas inhaler la vapeur/les aérosols.   |
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Éloigner l'emballage de l'incendie s'il est possible de le faire sans risque. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.  |
| Protection en cas d'incendie            | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Équipement normal pour les pompiers, c'est-à-dire la cuisinière incendie (EN 469), les gants (EN 659) et les bottes (spécifications HO A29 et A30) en combinaison avec un appareil respiratoire (EN 137). |
| Autres informations                     | : Les produits de décomposition à haute température, sont nocifs par inhalation.  |

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

|  |  |
|--|--|
| Mesures générales                      | : Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Risque de glissade sur la matière renversée.                                    |
| <b>6.1.1. Pour les non-secouristes</b> |  |
| Équipement de protection               | : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.   |
| Procédures d'urgence                   | : Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Ventiler la zone de déversement. Arrêtez les fuites si cela vous est possible sans prendre de risque personnel. |
| <b>6.1.2. Pour les secouristes</b>     |  |
| Équipement de protection               | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.                                 |

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Procédés de nettoyage | : Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Réduire à un minimum la production de poussières. Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. |
| Autres informations   | : Si la zone de fuite est propre, le produit peut être réutilisé.  |

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

|   |  |
|---|--|
| Dangers supplémentaires lors du traitement              | : Les granulés peuvent provoquer un glissement sur les surfaces dures.   |
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé. Conserver à l'écart des produits incompatibles. Éviter le contact avec les aliments et les boissons. |
| Mesures d'hygiène                                       | : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.   |

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

|                        |   |
|------------------------|---|
| Conditions de stockage | : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans l'emballage d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans des conteneurs correctement étiquetés. Éviter la chaleur et le soleil direct. Conserver à température ambiante. |
| Produits incompatibles | : Acides forts, bases fortes et oxydants forts.   |

# Hranitherm 608.80

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Date d'émission: 07/11/2017

Date de révision: 05/07/2022

Remplace la version de: 07/11/2017

Version: 2.0

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

##### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Équipement de rinçage des yeux. Douches de sécurité.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec protections latérales. EN 166

##### 8.2.2.2. Protection de la peau

###### Protection de la peau et du corps:

Porter une combinaison appropriée pour prévenir l'exposition de la peau

###### Protection des mains:

Utiliser des gants de protection pour le traitement des matériaux chauds

##### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

###### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

##### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

###### Protection contre les dangers thermiques:

Gants calorifugés. Vêtements de protection à manches longues. Chaussures de sécurité. Protection des yeux.

#### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

##### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Ne pas laisser de grandes quantités se répandre telles quelles dans l'environnement, ni déverser dans les égouts et les rivières.

##### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon et de l'eau avant de quitter le travail.

# Hranitherm 608.80

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Date d'émission: 07/11/2017

Date de révision: 05/07/2022

Remplace la version de: 07/11/2017

Version: 2.0

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                         |
|--|-------------------------|
| État physique                                  | : Solide                |
| Couleur  | : Beige.                |
| Apparence                                      | : Granulés.             |
| Odeur  | : Inodore.              |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible        |
| Point de fusion                                | : > 90 °C               |
| Point de congélation                           | : Pas disponible        |
| Point d'ébullition                             | : Pas disponible        |
| Inflammabilité                                 | : Non inflammable       |
| Limites d'explosivité                          | : Non applicable        |
| Limite inférieure d'explosion                  | : Non applicable        |
| Limite supérieure d'explosion                  | : Non applicable        |
| Point d'éclair                                 | : Non applicable        |
| Température d'auto-inflammation                | : Non applicable        |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible        |
| pH   | : Pas disponible        |
| pH solution                                    | : Pas disponible        |
| Viscosité, cinématique                         | : Non applicable        |
| Solubilité                                     | : Insoluble dans l'eau. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible        |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible        |
| Pression de vapeur à 50 °C                     | : Pas disponible        |
| Masse volumique                                | : 1,25 g/m <sup>3</sup> |
| Densité relative                               | : Pas disponible        |
| Densité relative de vapeur à 20 °C             | : Non applicable        |
| Taille d'une particule                         | : Pas disponible        |
| Distribution granulométrique                   | : Pas disponible        |
| Forme de particule                             | : Pas disponible        |
| Ratio d'aspect d'une particule                 | : Pas disponible        |
| État d'agrégation des particules               | : Pas disponible        |
| État d'agglomération des particules            | : Pas disponible        |
| Surface spécifique d'une particule             | : Pas disponible        |
| Empoussiérage des particules                   | : Pas disponible        |

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

## Hranitherm 608.80

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Date d'émission: 07/11/2017

Date de révision: 05/07/2022

Remplace la version de: 07/11/2017

Version: 2.0

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes et agents oxydants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|   |  |
|---|--|
| Toxicité aiguë (orale)  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité aiguë (cutanée)  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité aiguë (Inhalation)   | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                              | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Cancérogénicité   | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité pour la reproduction   | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Danger par aspiration   | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

#### 11.2.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

|  |  |
|--|--|
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)    | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |

## Hranitherm 608.80

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Date d'émission: 07/11/2017

Date de révision: 05/07/2022

Remplace la version de: 07/11/2017

Version: 2.0

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Hranitherm 608.80

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Persistance et dégradabilité | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Hranitherm 608.80

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Hranitherm 608.80

|                |             |
|----------------|-------------|
| Ecologie - sol | Non établi. |
|----------------|-------------|

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Hranitherm 608.80

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

### 12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Méthodes de traitement des déchets : Réutilisez, si possible. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.  
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.  
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

| ADR   | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>        |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |

# Hranitherm 608.80

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Date d'émission: 07/11/2017

Date de révision: 05/07/2022

Remplace la version de: 07/11/2017

Version: 2.0

| ADR  | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b> |                |                |                |                |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                    |                |                |                |                |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>          |                |                |                |                |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles     |                |                |                |                |

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### Transport par voie terrestre

Non applicable

### Transport maritime

Non applicable

### Transport aérien

Non applicable

### Transport par voie fluviale

Non applicable

### Transport ferroviaire

Non applicable

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### REACH Annexe XVII (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

##### REACH Annexe XIV (Liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

##### Règlement PIC (consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

##### Réglementation POP (polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

##### Règlement sur l'ozone (1005/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.



# Hranitherm 608.80

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Date d'émission: 07/11/2017

Date de révision: 05/07/2022

Remplace la version de: 07/11/2017

Version: 2.0

## RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) figurant sur la liste des précurseurs de drogues (règlement CE 273/2004 sur les précurseurs de drogues)

#### 15.1.2. Directives nationales

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP)

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### Indications de changement

| Rubrique | Élément modifié   | Modification | Remarques |
|----------|---|--------------|-----------|
|          | Remplace la fiche   | Ajouté       |           |
|          | Date de révision  | Ajouté       |           |
|          | Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien        | Ajouté       |           |
|          | Inflammabilité (solide, gaz)  | Ajouté       |           |
| 3        | Composition/informations sur les composants   | Modifié      |           |
| 5.2      | Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie   | Modifié      |           |
| 5.3      | Instructions de lutte contre l'incendie   | Modifié      |           |
| 8.2      | Protection de la peau et du corps   | Modifié      |           |
| 9.1      | Solubilité  | Ajouté       |           |
| 9.1      | Masse volumique   | Ajouté       |           |
| 9.1      | Odeur   | Modifié      |           |
| 9.1      | Point de fusion   | Modifié      |           |
| 9.1      | Couleur   | Modifié      |           |
| 12.6     | Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien | Ajouté       |           |
| 16       | Sources des données   | Modifié      |           |

### Abréviations et acronymes:

|      |   |
|------|---|
| ADN  | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR  | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route                           |
| CLP  | Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008                 |
| DNEL | Dose dérivée sans effet   |

## Hranitherm 608.80

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Date d'émission: 07/11/2017

Date de révision: 05/07/2022

Remplace la version de: 07/11/2017

Version: 2.0

### Abréviations et acronymes:

|       |   |
|-------|---|
| CL50  | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)                               |
| LD50  | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)   |
| IMDG  | Code maritime international des marchandises dangereuses  |
| IATA  | Association internationale du transport aérien  |
| PBT   | Persistant, bioaccumulable et toxique   |
| PNEC  | Concentration(s) prédite(s) sans effet  |
| REACH | Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006 |
| FDS   | Fiche de Données de Sécurité  |
| RID   | Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer                       |
| vPvB  | Très persistant et très bioaccumulable  |

Sources des données

: Orientations de l'ECHA pour l'établissement de fiches de données de sécurité  
Base de données d'inventaire ECHA C & L.  
Documents de sécurité du fournisseur.

Conseils de formation

: Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage. Fournir une SDS aux employés. Suivre les règles générales relatives à la manipulation de substances chimiques et / ou de mélanges.